

**COMMUNE DE  
CHAMP SUR DRAC  
DEPARTEMENT  
ISERE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2021  
N°94/2021**

**L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE HUIT NOVEMBRE**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 29 octobre 2021, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, salle du conseil, sous la Présidence de M. Francis DIETRICH, Maire.

**PRESENTS : ARRAR P., BARET E., BOFELLI Y., CADORET S., CHABANY S., CHAUMONT L., DEUTSCH F., DIBON C., DIETRICH F., DOMINGUEZ F., DUCES E., GRENIER JM., MEDAVIT R., MILET F., MOLLARD N., PROCACCI T., RIOU M., SANCHEZ D., SELVE M., VITINGER G**

**PROCURATION : ABRAHAM-MOREL A. à PROCACCI T., SERRAILLE J. à CHABANY S.**

**EXCUSE : CATTANI JL.**

En application de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Pauline ARRAR est nommée secrétaire de séance.

Conformément à l'article L 2121-18 du même code, la séance a été publique.

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES MINIBUS COMMUNAUX  
AUX ASSOCIATIONS LOCALES**

Monsieur Thierry PROCACCI conseiller délégué sport et vie associative, rappelle la volonté municipale d'un soutien fort à la vie associative.

Dans cette optique, la commune met à la disposition des associations des moyens matériels et financiers qui contribuent à créer les conditions favorables à l'exercice de leurs activités.

A titre d'exemple, afin de faciliter les déplacements des associations souvent problématiques, le conseil municipal, par délibération du 1<sup>er</sup> juin 2015, avait approuvé la convention définissant les modalités de mise à disposition des minibus communaux aux associations pour leurs déplacements sportifs.

Il convient de mettre à jour la convention pour intégrer le nouveau véhicule Expert COMBI immatriculé FT-499-MZ dans le dispositif.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver la convention de mise à disposition des minibus communaux aux associations locales telle que modifiée ce jour
- De charger Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération

Envoyé en préfecture le 15/11/2021

Reçu en préfecture le 15/11/2021

Affiché le 15/11/2021 SLO

ID : 038-213800717-20211109-D20211108\_94-DE

## LE CONSEIL APRES AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE

**APPROUVE** la convention de mise à disposition des minibus communaux aux associations locales

**CHARGE** Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération

**AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE, les jour, mois et an que dessus**

**Pour copie conforme,**

CHAMP sur DRAC le 09 novembre 2021

Le Maire,  
Francis DIETRICH



Certifié sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte compte tenu de sa télétransmission en préfecture et de sa publication ou notification

